

**Concours de subventions Projet**

**Partie 1 : Mise à jour du concours de subventions Projet**

# Titre

Bienvenue à la partie 1 : Mises à jour du concours de subventions Projet qui s’inscrit dans la série de modules d’apprentissage sur le concours de subventions Projet. Dans ce module, les évaluateurs découvriront les mises à jour apportées au prochain concours de subventions Projet afin de veiller à ce qu’ils soient bien préparés pour le processus d’évaluation par les pairs.

# Boutons de la barre de lecture

Ce cours est conçu pour être suivi de manière autonome.

Utilisez la barre de lecture ci-dessous pour reprendre la lecture, passer d’une diapositive à l’autre, couper ou rétablir le son et activer les sous-titres codés. Vous pouvez également consulter la table des matières et réduire ou déplacer la barre de lecture.

# Programme de subventions Projet

Le programme de subventions Projet est ouvert aux candidats dans tous les domaines de la recherche en santé liés au mandat des IRSC, à savoir : « exceller, selon les normes internationales reconnues de l’excellence scientifique, dans la création de nouvelles connaissances et leur application en vue d’améliorer la santé de la population canadienne, d’offrir de meilleurs produits et services de santé, et de renforcer le système de santé ».

# Programme de subventions Projet 2

Le programme de subventions Projet a pour but de faire valoir les idées les plus susceptibles de faire progresser de façon importante les connaissances fondamentales ou appliquées en santé, le système de soins de santé ou les résultats sur la santé en appuyant des projets ayant une fin et un but précis. Les meilleures idées peuvent découler de pistes de recherche ou d’approches d’application des connaissances nouvelles, progressives, novatrices ou à risque élevé.

# Nouveautés du concours de subventions Projet

Les réunions des comités d’évaluation par les pairs pour le concours de subventions Projet du printemps 2024 continueront de se faire à distance. Consultez [les nouveautés](https://cihr-irsc.gc.ca/f/53700.html) et [la foire aux questions propres au concours](https://cihr-irsc.gc.ca/f/49806.html#a6). Il existe également [un nouveau modèle téléchargeable qui répond aux exigences relatives aux pièces jointes présentées en format PDF](https://cihr-irsc.gc.ca/f/29300.html).

# Restriction des types de pièces jointes autorisées

Nouveauté pour le concours de subventions Projet du printemps 2024, les IRSC limiteront les types de documents que peuvent joindre les chercheurs à leur demande. Nous comprenons que les candidats souhaitent ajouter à leur demande des données préliminaires et des documents à l’appui, mais nous aimerions insister sur le fait que toute proposition de recherche doit être écrite de façon à être un document autonome. Autrement dit, elle doit contenir toute l’information nécessaire à l’évaluation du plan de recherche ainsi qu’une description complète du projet.

Le processus d’évaluation par les pairs est actuellement inégal d’un comité à l’autre : certains candidats joignent beaucoup de documents complémentaires, tandis que d’autres ne le font pas; certains évaluateurs prennent le temps de lire de toutes les pièces jointes, tandis que d’autres ne les consultent pas. Les IRSC sont conscients que la situation tient en partie au fait que les règles actuelles permettent les pièces jointes, mais n’obligent pas les évaluateurs à les lire.

Nous savons que les chercheurs consacrent beaucoup de temps à la préparation et à l’évaluation des demandes. Dans le but de rendre les évaluations plus justes pour tout le monde et de donner suite aux commentaires reçus, nous avons décidé d’apporter des changements à la façon de faire.

# Restriction des types de pièces jointes autorisées 2

Dès l’édition du printemps 2024 du concours de subventions Projet, les pièces jointes suivantes ne seront plus acceptées et seront supprimées de la demande à laquelle elles sont annexées :

* Les questionnaires, les sondages et les formulaires de consentement;
* Les tableaux, les graphiques, les figures et les photographies complémentaires;
* Les fiches d’information sur les patients (pour les propositions de recherche qui comprennent un essai contrôlé randomisé);
* Les publications.

Si l’un de ces éléments est annexé à la demande, il en sera retiré.

# Restriction des types de pièces jointes autorisées 3

Certaines pièces jointes resteront obligatoires, comme les attestations de réussite des modules de formation sur l’analyse comparative entre les sexes et les genres et les lettres d’appui de partenaires communautaires autochtones.

D’autres seront facultatives, comme les lettres de collaboration qui décrivent un service offert (par exemple l’accès à l’équipement, la fourniture de réactifs particuliers, la formation sur une technique spécialisée, l’analyse statistique, l’accès à un groupe de patients) et toute information supplémentaire expliquant une période d’inactivité dans le CV (par exemple un congé de maladie ou proche aidance).

[Veuillez consulter les instructions de présentation d’une demande de subvention Projet pour en savoir plus.](https://cihr-irsc.gc.ca/f/49560.html#a7)

# Intelligence artificielle et rédaction des évaluations

Malgré l’essor de puissants outils d’intelligence artificielle, les pairs évaluateurs sont responsables de lire les demandes qui leur sont attribuées et de rédiger des évaluations justes et rigoureuses. Nos collègues des National Institutes of Health ont récemment indiqué que le fait de copier et de coller des demandes, des propositions ou des documents de réunion dans des plateformes d’intelligence artificielle [représente aussi un manquement au devoir de confidentialité](https://grants.nih.gov/grants/guide/notice-files/NOT-OD-23-149.html).

Les questions relatives au plagiat sont abordées dans [le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](https://rcr.ethics.gc.ca/fra/framework-cadre-2021.html). Les évaluateurs doivent aussi connaître les lignes directrices énoncées par [le Collège des évaluateurs sur la qualité de l’évaluation](https://cihr-irsc.gc.ca/f/50787.html).

L’utilisation de l’intelligence artificielle est un phénomène qui évolue rapidement, et nous travaillons déjà avec nos collègues des trois organismes sur la meilleure façon de fournir des directives cohérentes au milieu de la recherche canadien à ce sujet.

# Autres ressources

Les ressources affichées à l’écran vous fourniront des renseignements supplémentaires pour vous préparer à l’évaluation des demandes présentées au concours de subventions Projet. Avant de quitter le module, veuillez [remplir le sondage](https://ca1se.voxco.com/SE/?st=10PfBH%2FDtvEcxol14HJ5LxgWmvQxASesd4xLujB%2BaBA%3D) afin d’aider les IRSC à faire le suivi et à améliorer la qualité de l’apprentissage.

Vous pouvez quitter le module et [retourner à la page d’apprentissage](https://cihr-irsc.gc.ca/f/50559.html) ou passer à la partie suivante de la série de modules d’apprentissage sur le concours de subventions Projet, soit la [partie 2 : Vue d’ensemble du processus d’évaluation par les pairs](https://cihr-irsc.gc.ca/lms/f/cor/projet-02-processus-devaluation-par-les-pairs/).